



Commune de Lavernose-Lacasse

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de la convocation : 21/02/2023

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : FEUILLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine

Absents excusés : DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur MASCRE procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à noter concernant le procès-verbal du 15 décembre 2023. Aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N°1-2023/00 – Délibération rendant compte de décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision n°2023-01 du 17 janvier 2023

Maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de construction d'un boulodrome couvert, travaux estimés à 380 000 € HT soit 456 000 € TTC

Décision n°2023-02 du 17 janvier 2023

Maitrise d'œuvre pour un projet de rénovation de l'ancien club house de tennis travaux estimés à 40 000 € HT soit 48 000 € TTC

Décision n°2023-03 du 24 janvier 2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2023, pour l'acquisition de matériels pour l'aménagement de la nouvelle classe de maternelle pour des devis d'un montant de 6 875.05 € HT soit 8 250.06 € TTC

Décision n°2023-04 du 10 février 2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2023 pour l'acquisition d'un climatiseur à la salle polyvalente pour un devis d'un montant de 4 105.00 € HT soit 4 926.00 € TTC

Décision n°2023-05 du 10 février 2023

Signature d'un contrat de bail commercial entre la commune et Monsieur PULOU pour la location du local commercial situé 3 rue des oiseaux.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°I-2023/01 – Examen et vote du compte de gestion 2022 – Budget communal

Rapporteur : Alain DELSOL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Délibération n°I-2023/02 – Vote du Compte administratif 2022 – Budget communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte administratif 2022 de la commune. *Puis il sort de la salle et ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 092 722,11
	Réalisé :	1 699 249,69
	Reste à réaliser :	29 046,00
Recettes	Prévu :	2 092 722,11
	Réalisé :	802 397,77
	Reste à réaliser :	397 706,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 324 203,20
	Réalisé :	1 930 774,33
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 324 203,20
	Réalisé :	3 735 306,25
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-896 851,92
Fonctionnement :	1 804 531,92
Résultat global :	907 680,00

A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Délibération n°I-2023/03 – Affectation des résultats 2022 – Budget communal

Monsieur le Maire réintègre la séance

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DELSOL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 06/03/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 640 279,55

- un excédent reporté de : 1 164 252,37

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 804 531,92

- un déficit d'investissement de : 896 851,92

- un excédent des restes à réaliser de : 368 660,00

Soit un besoin de financement de : 528 191,92

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 1 804 531,92

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 528 191,92

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 276 340,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 896 851,92

A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Délibération n°I-2023/04 – Examen et vote du compte de gestion 2022 – Budget créboty

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Délibération n°I-2023/05 – Vote du Compte administratif 2022 – Budget créboty

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte administratif 2022 du budget créboty. Il explique que le budget sera ensuite clôturé. *Puis il sort de la salle et ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	158 161,46
	Réalisé :	158 161,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	158 161,46
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	-158 161,46
Résultat global :	-158 161,46

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Délibération n°I-2023/06 – SDEHG Ajout d'un point lumineux route de Bérat au lieu-dit Créboty et rénovation du PL HS n°174

Monsieur le Maire réintègre la séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 20/10/2022 concernant l'ajout d'un point lumineux Route de Bérat au lieu-dit Créboty et rénovation du PL HS n°174 – référence : 5 BU 510, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Ajout PL lieu-dit Créboty :
 - Pose d'un appareil d'éclairage public routier existant équipé d'une source 100 W SHP (à récupérer aux services techniques) à fixer sur une crosse galva neuve de 1.00 mètre, en face du n°1551.
 - Confection d'une portée en câble 2x16 mm² d'environ 50 mètres de longueur, depuis le PL n°389.

- Rénovation PL 174 :
 - Remplacement du luminaire HS par un appareil d'éclairage public routier existant équipé d'une source 100 W SHP (à récupérer aux services techniques) à fixer sur une crosse galva neuve de 1.00 mètre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	179 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	454 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	505 €

TOTAL 1 138 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- Approuve le projet présenté.

-Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Délibération n°I-2023/07 – Réélection des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Madame Carole Guelin

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°IV-2020/48 du 8 juin 2020, le conseil municipal a fixé le nombre de membre du conseil d'administration à 12.

Suite à la démission d'un membre, une réélection des membres du CCAS a eu lieu le 26 mai 2021, délibération VI-2021/43.

Considérant l'augmentation de la charge de travail des membres du CCAS, il y a lieu d'augmenter le nombre de membres à 14.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Considérant que le Maire préside de droit le conseil d'administration du CCAS

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est donc fixé à 14 dont 7 élus en son sein par le conseil municipal et 7 sont nommés par le Maire.

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Au scrutin secret.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des conseillers se présentant à l'élection : M.DOTTO Christian, Mme DESPLAS Janine, Mme GUERINI Gilberte, Mme GUELIN Carole, Mme BONNEMAISON Chantal, Mme LECOMTE Nathalie, M.TORRES Sébastien

RESULTATS :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 20
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c d) : 20
- f. Majorité absolue* : 11

*La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Sont ainsi déclarés élus :

M.DOTTO Christian, Mme DESPLAS Janine, Mme GUERINI Gilberte, Mme GUELIN Carole, Mme BONNEMAISON Chantal, Mme LECOMTE Nathalie, M TORRES Sébastien

Délibération n°I-2023/08 – Déclassement dans le domaine privé de la commune du local situé 3 rue des oiseaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le local commercial situé 3 rue des oiseaux doit être déclassé dans le domaine privé de la commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- de déclasser dans le domaine privé de la commune le local commercial situé 3 rue des oiseaux.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Questions diverses

Le Conseil Municipal arbitre le budget 2023.

Fin de la séance à 20h30.

FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2023

LISTE DES DECISIONS	NUMERO
Maîtrise d'œuvre – Construction d'un boulodrome couvert	2023/01
Maitrise d'œuvre – Projet de rénovation de l'ancien club house de tennis	2023/02
Acquisition de matériels pour l'aménagement de la nouvelle classe de maternelle	2023/03
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un climatiseur à la salle polyvalente	2023/04
Signature d'un bail commercial avec M.PULOU « Miracle » pour le local situé 3 rue des oiseaux	2023/05

LISTE DES DELIBERATIONS	NUMERO
Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT	I-2023/00
Examen et vote du compte de gestion 2022 – Budget communal	I-2023/01
Vote du compte administratif 2022 – Budget communal	I-2023/02
Affectation des résultats 2022 – budget communal	I-2023/03
Examen et vote du compte de gestion 2022 – budget créboty	I-2023/04

Vote du compte administratif 2022 – budget créboty	I-2023/05
Ajout d'un point lumineux route de Bérat au lieu-dit Créboty et rénovation du PL HS n°174	I-2023/06
Réélection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	I-2023/07
Déclassement dans le domaine privé de la commune du local situé 3 rue des oiseaux	I-2023/08

Le Secrétaire de Séance,

Gérard MASCRE

Le Maire,

Alain DELSOL